



Nouvelles solidarités

Par JACKY MALO

En Italie, des coopératives de solidarité sociale se sont développées afin de favoriser l'insertion des personnes défavorisées dans le monde du travail. Elles répondent à des problèmes locaux et sont nées le plus souvent à l'initiative de groupes populaires. En cela l'expérience italienne pourrait intéresser les organisations d'ici.

Les coopératives de solidarité sociale exercent en fait une double activité. Une activité de formation permettant aux participants d'acquérir des aptitudes relationnelles et professionnelles nécessaires à leur intégration dans le marché du travail traditionnel. Une activité économique dans différents secteurs (agricole, artisanal, industriel ou des services), qui doit assurer la viabilité et la croissance de la coopérative.

Avec la loi italienne du 8 novembre 1991, ces coopératives ont reçu un cadre légal. La loi définit leur objectif : « l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens ». Elle définit aussi ce qu'elle entend par « personnes défavorisées » : celles ayant des handicaps physiques, mentaux et sensoriels, les ex-malades d'instituts psychiatriques, les sujets en traitements psychiatriques, les toxicomanes, les alcooliques, les personnes mineures en âge de travailler issues de situations familiales difficiles, et celles qui sont condamnées à des peines alternatives à la détention. Ces personnes qualifiées de défavorisées doivent constituer au moins 30% des tra-

vailleurs de la coopérative. La loi prévoit pour elles l'exonération des cotisations sociales.

Le public-cible, défini par la loi, correspond aux catégories typiques d'usagers des services sociaux pris en charge normalement par l'État et refilé de plus en plus au secteur associatif pour des raisons économiques. Mais en Italie, dans la pratique, ces catégories ne sont pas vraiment respectées puisque de nombreuses coopératives emploient des personnes exclues du monde du travail sans pour autant qu'elles ne fassent partie des catégories décrites ci-dessus. Les coopératives de solidarité sociale italienne ont également pour obligation l'insertion de leurs travailleurs au sein du marché du travail traditionnel, mais aucune limite de temps n'est fixée à leur engagement dans la coopérative. Les pouvoirs publics admettent cependant qu'un certain nombre de travailleurs avec handicaps, comme les handicapés mentaux, ne pourront acquérir les compétences suffisantes pour réintégrer le marché du travail traditionnel et que leur insertion consistera en un emploi stable au sein de la coopérative.

Mais il ne faut pas se raconter d'histoires. Dans le marché du travail actuel, il ne suffit pas d'acquérir les compétences professionnelles exigées par les entreprises pour être assuré d'un emploi. Si les coopératives de solidarité sociale ne font que de l'insertion dans le marché du travail traditionnel, la plupart des travailleurs de ces coopératives vont retomber dans le travail précaire

ou sur le bien-être social. Il faut donc que celle ou celui qui le désire puissent avoir une intégration stable au sein de la coopérative et que cela ne soit pas seulement réservé aux plus handicapés.

Au chapitre du financement, les régions italiennes accordent certaines subventions aux coopératives de solidarité sociale pour l'insertion par le travail afin de les aider au démarrage ou dans le cadre de projets spécifiques. Ces coopératives tirent cependant l'essentiel de leurs ressources de la vente des biens et des services qu'elles produisent. Mais il faut préciser que les commandes des administrations publiques italiennes constituent le plus gros de leurs ventes. Ces administrations ont en effet le droit, même si cela déroge à la réglementation en matière de marchés publics, de conclure avec les coopératives sociales des conventions pour la fourniture de biens et de services.

Dans l'exemple italien, les commandes des administrations publiques sont donc très importantes pour la viabilité des coopératives de solidarité sociale et c'est l'une des perspectives les plus intéressantes de cette expérience. Il ne faudrait pas toutefois que l'État voit ces coopératives comme un moyen simple de baisser ses coûts et comme des concurrentes de son propre réseau. Celles-ci se présentent plutôt comme des concurrentes des entreprises privées auxquelles les administrations publiques accordent régulièrement des contrats de sous-traitance. ♦

Ouvrage consulté : Jacques DEFOURNY (dir.), *Développer l'entreprise sociale. Portraits d'aujourd'hui, questions pour demain*, Liège (Belgique), Service d'économie sociale de l'Université de Liège, Fondation Roi Baudouin, 1994.

Solstice d'hiver

il y a derrière les paupières
des mondes encore plus vastes
que celui qu'on peut voir
par la fenêtre des yeux
et cette mer immense
qui scintille
du plus pur violet
aux plus brillantes
couleurs de l'ambre
n'est pas circonscrite
à ce que l'on voit
mais s'étend
à mesure qu'on y pénètre
par le corridor étroit
du vide que l'on appelle en soi

au-delà de toute espérance
et même au centre
du noir le plus profond
vibre toujours une étoile
dont les rayons
à mesure qu'on la cherche
avec les yeux de l'âme
prennent de l'expansion
pour enfin sentir l'étonnante
chaleur du soleil
qui vit dans notre poitrine
et ouvrir notre cœur
à cet océan de lumière
que l'amour ne cesse d'y créer

MURIEL BÉDARD

Oyez! Oyez! Lecteurs et Lectrices de Place Publique!

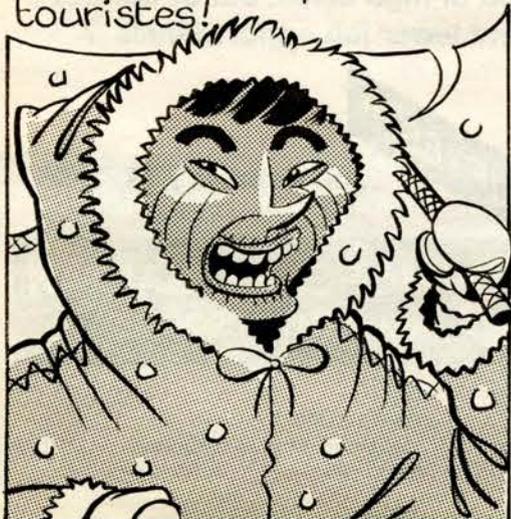
Cette section du journal vous est désormais entièrement réservée. Elle servira de tribune à tous les résidents qui ont quelque chose à dire sur la vie communautaire, des suggestions pour améliorer la qualité de vie du secteur, des plaintes à formuler, etc. N'hésitez pas à nous écrire et à nous faire part de vos commentaires. Prière d'être brefs. Courrier du lecteur Place Publique, C.P. 746, succ. Place du Parc Mtl, Qc, H2W 2P3

Dear Readers of Place Publique,

From now on the opinion column awaits your comments, suggestions and whatever you might want to say and share concerning community life. This column is all yours, so sit down with your pen, typewriter or computer and write to us. Please be brief. Letters to the Editor, Place Publique, C.P. 746, succ. Place du Parc Mtl, Qc, H2W 2P3

BANDE DESSINÉE par Jean Paul Eid

Les traîneaux à chiens, c'est comme les calèches en ville, c'est pour les touristes!



Ça fait longtemps que plus personne emploie ça au village!



On se promène en Ski-doo!

